

## DÉCISION DU PRESIDENT

<b>Décision N°60-2024</b>	<b>MOYENS GENERAUX</b> <b><u>MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICE</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Marché public n°2024-11 visant à des prestations d'assurances du CCAS de Clisson</b></li> </ul>
-------------------------------	--

**Le Président,**

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°2024.09.02 en date du 16 septembre 2024, portant sur les délégations du Conseil d'administration à la présidente, en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée par les services du CCAS de Clisson en date du 4 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres réalisé par la société ARIMA ASSURANCES et validé par les services ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

**Prend la décision suivante :**

Article 1. **APPROUVE** la passation d'un marché public n°2024-11 visant à des prestations d'assurance du CCAS de Clisson, aux conditions suivantes :

Lot du marché	Titulaire du lot	Montant (en euros HT)
<b>Lot 1 : Dommages aux biens</b>	<i>Consultation infructueuse</i>	
<b>Lot 2 : Responsabilité civile</b>	<i>Consultation infructueuse</i>	
<b>Lot 3 : Protection juridique</b>	<b>ACL COURTAGE</b>	554.00 €
<b>Lot 4 : Protection fonctionnelle</b>	<i>Consultation infructueuse</i>	

Article 2. **PRECISE** que le contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois de manière tacite pour une durée maximale de 48 mois.

Article 3. **CHARGE** la Directrice de la Résidence Jacques Bertrand, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Clisson.

Clisson, le 20 décembre 2024

Laurence LUNEAU  
Présidente

Décision transmise en Préfecture    26 DEC. 2024  
Le

Et affichée le    26 DEC. 2024

